



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

---

En exercice :	55		
Présents :	41	Suffrages exprimés :	54
Absents :	14	- dont POUR :	54
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	1	Nombre d'abstention(s) :	0

---

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danièle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme JAUFFRET Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	Mme JOANNY Monique	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	M. KITAEFF Richard	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSSE Patrick	M. LAFFORGUE David	Mme STÉLLA Aurore
Mme CRESP Delphine	Mme LECAUDEY Aurélie	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	M. LIBERATO Fabrice	M. TERRANE Pascal
Mme DECHER Martine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. TOUACHE Thierry
Mme DOSSARD Amandine	Mme MARTIN Bénédicte	M. VILLA José
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	M. MAUREL Frédéric	
Mme FASSETTA Véronique		
M. FONTANARAVA Eric		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSSE Patrick  
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard  
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie  
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard  
Mme CATALANO-LLORDES à M. LAFFORGUE David  
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice  
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry  
M. FREDIN Grégory à Mme STÉLLA Aurore  
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine  
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine  
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard  
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard  
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESP

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport : Mme HAQUET Sonia



N° 2026-091

POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT - Avenant n°2 à la convention opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain du centre-ville de cavaillon 2021-2026

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la délibération n°1 du conseil municipal de Cavaillon du 24 septembre 2018, relative à l'adoption de la convention-cadre Action Cœur de Ville,*
- *Vu la délibération n°2018-113 du conseil communautaire du 27 septembre 2018, portant approbation de la convention-cadre Action Cœur de Ville de Cavaillon,*
- *Vu la délibération n°2020-28 du conseil communautaire du 27 février 2020, portant approbation du programme local de l'habitat 2020-2025,*
- *Vu la délibération n°16 du conseil municipal de Cavaillon du 28 septembre 2020, relative à l'adoption de la convention OPAH-RU du centre-ville de cavaillon,*
- *Vu la délibération n°2020-127 du conseil communautaire du 15 octobre 2020, portant approbation de la convention OPAH-RU 2021-2026,*
- *Vu la délibération n°14 du conseil municipal de Cavaillon du 22 septembre 2025, relative à l'adoption de l'avenant n°1 de la convention OPAH-RU du centre-ville de Cavaillon,*
- *Vu la délibération n°2025-171 du conseil communautaire du 9 octobre 2025, portant approbation de l'avenant n°1 à la convention OPAH-RU 2021-2026 ;*
- *Vu l'arrêté du Président n°2026-77 en date du 28 avril 2026 portant départ de Mme Sonia Haquet ;*
- *Vu le comité de pilotage en date du 20 avril 2026.*

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse accompagne la commune de Cavaillon engagée dans la revitalisation de son centre ancien avec la signature de la convention cadre Action Cœur de Ville de Cavaillon. Renouvelée en 2023 et prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 avec la signature de l'avenant de projet n°2, "ACV2" poursuit les objectifs suivants:

- réhabiliter et restructurer l'habitat en centre-ville pour créer une nouvelle offre de logements ;
- favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées ;
- aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager ;
- constituer un socle de services dans le centre-ville.

Intégré au programme Action Cœur de Ville depuis septembre 2021 pour une durée initiale de cinq ans, le dispositif d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU), dont l'Agglomération est cosignataire et cofinanceur des aides aux propriétaires, vise à :

- lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;
- remettre sur le marché les logements vacants ;
- lutter contre la précarité énergétique ;
- adapter des logements à la perte d'autonomie ;
- accompagner les petites copropriétés dégradées.

Dans le cadre des évolutions des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et au regard du bilan du dispositif à mi-parcours, l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU a permis d'actualiser les modalités de financement, de réviser le périmètre d'intervention, et de revoir les objectifs en fonction de l'avancement du programme et des enjeux de rénovation sur le périmètre.



Les objectifs opérationnels d'accompagnement revus se déclinent comme suit :

- 17 logements occupés par leurs propriétaires modestes et très modestes améliorés via le dispositif ;
- 23 logements locatifs conventionnés Anah et rénovés;
- 4 copropriétés bénéficiaires d'aides à l'amélioration des parties communes.

Afin de maintenir la dynamique engagée, tout en se donnant le temps d'envisager les conditions d'une nouvelle convention d'OPAH-RU, et de poursuivre ce 1er dispositif jusqu'à la fin du programme Action Cœur de Ville 2, il est proposé aux signataires de la convention OPAH-RU de la proroger d'un an, soit jusqu'au 31 août 2027.

Les objectifs de l'année 5 seront lissés sur deux ans pour atteindre l'instruction de 24 dossiers (dont 7 propriétaires occupants, 14 propriétaires bailleurs et 3 copropriétés).

Parallèlement, la Ville de Cavaillon, Maître d'Ouvrage du dispositif, s'engage à porter le suivi-animation grâce à une équipe renforcée, dédiée et internalisée.

Enfin, l'année de prorogation permettra de réinterroger le diagnostic pré-opérationnel pour engager la poursuite du dispositif au-delà de l'année de prorogation et sa réarticulation notamment avec des objectifs d'amélioration de l'habitat privé plus ciblés.

La réussite de la poursuite de l'OPAH-RU est garantie par le maintien des engagements financiers de l'Anah, de la Ville de Cavaillon, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) et du Département de Vaucluse dans la limite des montants conventionnés. Action Logement poursuit son accompagnement en mobilisant ses différents dispositifs au travers de l'OPAH-RU.

Le Conseil Communautaire,  
Oui le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- APPROUVE l'avenant n°2 de la convention OPAH-RU du centre-ville de Cavaillon ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Réceptionné le :

Cavaillon, le 5 mai 2026

La Secrétaire de séance,

Aurélie LECAUDEY

Pour le Président  
empêché

Le Président,

Patrick SINTÈS  
Vice-Président

Gérard DAUDET

